

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 30 juin 2026

Délibération

N° 26.165.2

En exercice ... 37

Présents 32

Votants 35

Pour 35

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE PC 034 183 25 00053
DÉPOSÉ SUR LA COMMUNE DE NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE
POUR UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PAR LA SOCIÉTÉ APEX 61**

Date de la convocation : 24/06/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 30 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Ylham KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), madame Sylvie PAMENE (représentée par monsieur Sylvain MILLAU).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Viviane ROUQUET-TAFANI.

Secrétaire de séance : monsieur Richard VASSAKOS.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260630-DELIB_26_16

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 juin 2026

Avis sur le permis de construire PC 034 183 25 00053 déposé sur la commune de Nissan-Lez-Ensérune pour un projet de centrale photovoltaïque au sol par la société Apex 61

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R423-69-3 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le décret n° 2026-146 du 2 mars 2026 portant modification du régime relatif à l'évaluation environnementale et aux critères de saisine de la Commission du débat public ;

Vu le courrier de la DDTM en date du 16 juin 2026 sollicitant l'avis de la Communauté de communes La Domitienne sur le permis de construire PC 034 183 25 00053 déposé le 27 octobre 2025 par la société Apex 61 ;

Vu le dossier de demande de permis de construire PC 034 183 25 00053 déposé le 27 octobre 2025 en mairie de Nissan-lez-Ensérune ;

Considérant que par courrier susvisé la DDTM a sollicité La Domitienne pour avis ;

Considérant qu'en raison d'un décret du 2 mars 2026 qui impose l'obligation, pour les personnes morales de droit public, de transmettre leurs avis par voie de délibération pour les projets soumis à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Considérant qu'au regard des compétences de La Domitienne, le Conseil émet un avis favorable avec observations ; qu'il est fait exposé des observations suivantes :

- de manière générale, le document est bien étayé et avec une prise en compte des enjeux écologiques dès la conception du projet.
- le projet contribue positivement aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial sur le volet EnR dont les objectifs sont de multiplier par 3 la production territoriale à 2030 et par 4,3 à 2050.
- concernant les mesures de préservation du faucon crécerellette : l'étude indique l'absence d'observation de l'espèce et que le site ne présente qu'un faible intérêt pour cette dernière. Cependant, à proximité du site, un dortoir post nuptial a été observé, ce dernier est localisé dans le secteur de la chapelle Notre Dame de la Miséricorde. Le site est donc une zone de chasse très probable. Dans la mesure où cette espèce chasse à vue, il est plausible que cette zone de chasse soit perdue. L'enjeu pourrait être mieux pris en compte.
- sur le cumul des impacts : il serait opportun d'inclure les deux projets photovoltaïques au sol sur Lespignan - La Clotinière et La Distillerie, qui impactent le même type de milieux et les mêmes espèces.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 2^{ème} Vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. EMET un avis favorable au dossier de demande de permis de construire sous réserve des observations.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'État le 06 JUL. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 06 JUL. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Richard VASSAKOS



REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2 026 063 0-DEL IB_26_16

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260630-DELIB_26_16